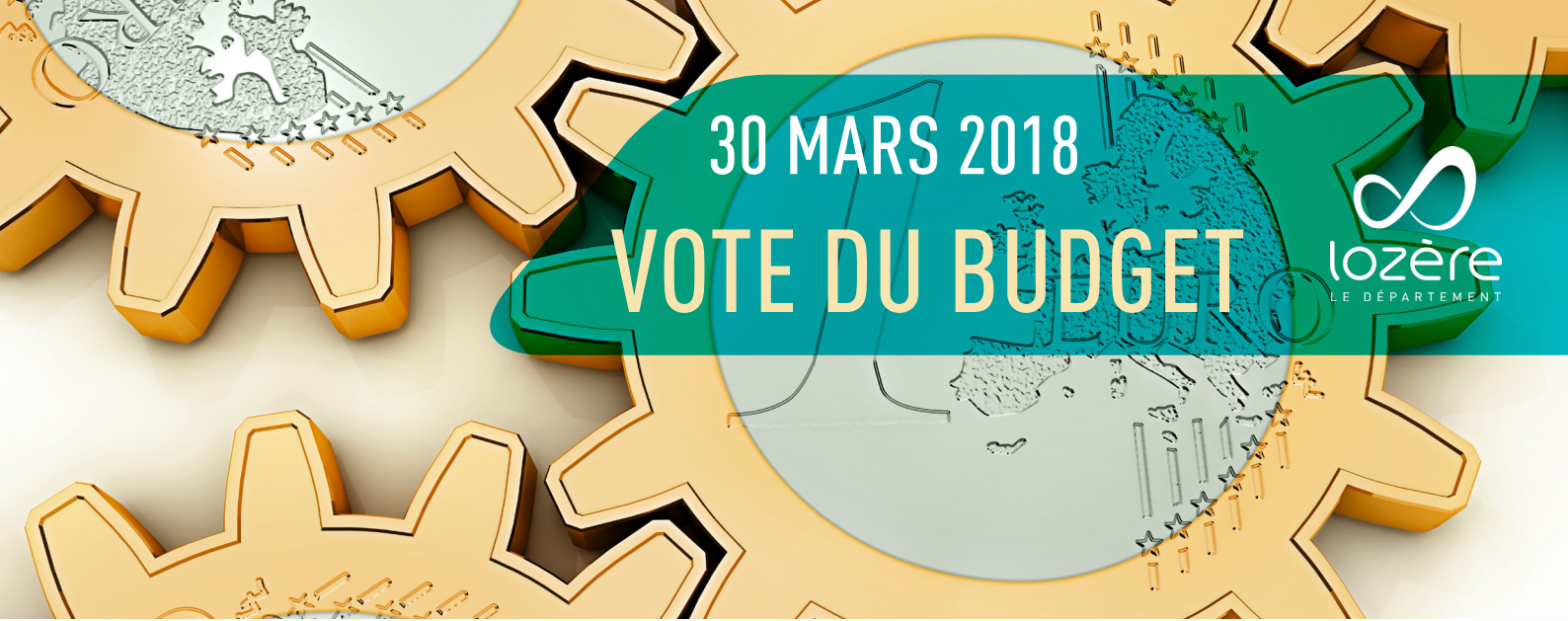




30 MARS 2018 VOTE DU BUDGET



Réunis le 30 mars autour de la Présidente du Département Sophie PANTEL, les élus du Conseil départemental ont voté le budget primitif 2018 ainsi que 31 rapports thématiques destinés à dessiner les politiques départementales qui seront déclinées tout au long de l'année.

L'ensemble de ces rapports seront consultables en ligne sur lozere.fr à compter du 17 avril. Voici ce qu'il faut retenir concernant l'élaboration du vote du BP.

CONTEXTE GÉNÉRAL

DANS L'ACTU...

Le Département de la Lozère s'investit au niveau national. Une dizaine de Départements ruraux ou connaissant une situation financière difficile se sont réunis à Paris le 15 mars dernier à l'ADF. Le groupe de travail a élaboré des propositions financières novatrices, justes et réalistes afin de mettre en place, rapidement, des solutions équitables qui permettront aux Départements d'exercer pleinement leurs compétences au service des populations et des territoires.
> *Pour en savoir plus sur ce « Plan Marshall pour la ruralité », rdv en annexe à la fin du Dossier de presse.*

En 2018, la loi de programmation des finances publiques, votée en décembre 2017, prévoit les modalités de contribution des collectivités à la réduction du déficit public, en fixant le cadre d'évolution des dépenses des collectivités territoriales, dont le budget de fonctionnement est supérieur à 60 M€.

- pour le budget de fonctionnement

La progression des dépenses de fonctionnement ne peut être supérieure à 1,2 %. Une exception toutefois pour la part du budget concernant les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : allocations pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées et pour les personnes bénéficiant du RSA dont le taux a été fixé à 2 %.

Ce cadre imposé conduit à confondre les dépenses de fonctionnement émanant des choix budgétaires des Conseils départementaux avec celles qui relèvent de la Solidarité Nationale et donc de la compétence de l'État. Les départements sont ainsi contraints de réaliser ces dernières, à la place de l'État, pour garantir une protection sociale à tous les Français.

- pour le budget d'investissement

Il est demandé aux collectivités sur la période 2018 – 2022 de diminuer leur endettement de manière assez conséquente sans pour autant le quantifier.

• • • • •

Pour déterminer les modalités d'atteinte des objectifs fixés, un contrat de confiance sera conclu entre l'État et ces collectivités, ce qui est en soi une atteinte à la libre administration de ces dernières et contraire aux lois sur la décentralisation. Celles qui ne respecteront pas ces objectifs contractualisés se verront appliquer **des malus** : un mécanisme de correction des dotations d'État sera mis en place l'année d'après.

L'État a besoin des collectivités et des organismes sociaux pour respecter l'objectif de diminution du déficit public de la France fixé par Bruxelles. Pour les collectivités, il est demandé, pour fin 2022, un désendettement à hauteur de 13 milliards d'euros. Il faut savoir pourtant que la part la plus importante du déficit public est générée par l'État qui ne vote pas son budget en équilibre, contrairement aux collectivités.

En 2016, le déficit global de la France représente 2231,7 milliards d'euros qui se décompose ainsi : 1790,4 milliards d'euros pour l'État, 197,5 milliards d'euros pour les collectivités territoriales (**dont 33,68 milliards d'euros pour les départements, ce qui représente 1,5 % de la dette globale**) et 232,4 milliards d'euros pour la Sécurité sociale.

Contrairement à l'État, en 2017, les collectivités ont réussi, grâce à leurs efforts d'économies drastiques depuis 3 ans, à stabiliser et à commencer à inverser légèrement la courbe.

Répartition de la dette en France :

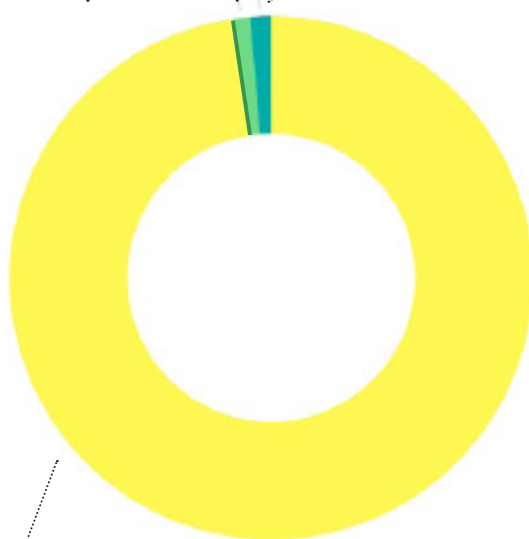
Collectivités territoriales :

197,5 Milliards €
dont 33,68 Milliards pour les
Départements
(soit 1,5% de la dette globale)

Sécurité sociale :

232,4 Milliards €

Etat : 1790,4 Milliards €



Depuis 2014, le département connaît un déséquilibre entre l'évolution des recettes réelles de la section de fonctionnement (+ 1 % l'an) et la croissance des dépenses réelles (+2% l'an)

Entre 2014 et 2016, la croissance des recettes de fonctionnement de notre département est due au fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui a bénéficié de la bonne santé du marché de l'immobilier au niveau national. Sans cette recette qui par nature reste très fragile et disparate d'une année sur l'autre, les recettes de fonctionnement auraient diminué.

Le département de la Lozère présente la richesse fiscale la plus faible des 96 départements métropolitains avec un potentiel fiscal inférieur de 45 % à la moyenne nationale. De plus, le revenu par habitant est inférieur de 12,8 % à la moyenne des départements (12 333 € en Lozère contre 13 914 € au niveau national).

LA BAISSÉ DES RECETTES EN LOZÈRE

Depuis 10 ans, les réformes successives négatives pour la Lozère ont modifié les modes de calcul initiaux basés sur le potentiel fiscal, seul critère évaluant de manière objective la richesse d'un département, et ont entraîné une perte de recettes dynamiques.

● La Péréquation horizontale des droits de mutation

L'introduction des critères du revenu par habitant au niveau de l'éligibilité et de celui de la population au niveau de la répartition, a pénalisé de manière très conséquente les départements ruraux, mais a aussi réduit l'effet de solidarité visant à diminuer les écarts de richesse, donc les inégalités entre les différents territoires.

Pour la Lozère, nous sommes passés de 5,4M€ à 1,9M€ soit, depuis 2012, une baisse de 3,5M€ par an.

● La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Elle se chiffre, fin 2017, en montant cumulé, à 10,425 millions d'euros.

● La suppression de la taxe professionnelle

La réforme fiscale de 2010 a engendré une baisse de la fiscalité économique locale avec la suppression de la taxe professionnelle. Les dotations de compensation mises en place n'ont permis une compensation à l'euro près que la première année. Très vite, leur faible évolution n'a pas été en mesure de compenser la recette fiscale très dynamique qu'était la taxe professionnelle. L'augmentation annuelle des seules bases de cette taxe entraînait une progression de 3 à 5% de la recette fiscale. Par exemple, en 2017, cela représente 5M€ de moins dans nos recettes.

● Les dépenses sociales

Face au poids toujours grandissant des Allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) le Département assume un reste à charge de plus en plus conséquent (13 millions en 2016 et 12 millions d'euros en 2017), les dotations de compensation de l'État couvrant seulement 40 % de leurs coûts.

● De nouvelles compétences ou charges transférées par l'État aux départements. Quelques exemples :

- dans le domaine des solidarités humaines :

Le transfert de l'APA, la création de la PCH, le RSA, sans moyens financiers équivalents, laissent à la charge du Département un montant de 13 millions d'euros. La croissance forte des 3 AIS ne permettra pas de respecter l'objectif d'évolution des dépenses fixé à 2 %. Les taux d'évolution fixés au niveau national ne sont pas compensés à hauteur des dépenses.

Des mesures ou des lois nouvelles entraînant des augmentations permanentes :

- la loi ASV (Adaptation de la société au vieillissement), conférence des financeurs
- la loi de modernisation du système de santé a eu un impact sur les missions des sages-femmes qui se sont amplifiées (vaccination des nourrissons, prescriptions médicales supplémentaires, ...)
- La loi Meunier : accueil des mineurs non accompagnés, mise en place d'un observatoire départemental de l'enfance en danger, ...

- dans le domaine des Ressources humaines : à effectif constant, la masse salariale progresse avec l'évolution du point d'indice, la mise en place du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (transformation des primes en point d'indice), les augmentations des charges sociales.

- dans le domaine fiscal : le prélèvement à la source qui nécessite une adaptation des logiciels en lien avec la Direction départementale des finances publiques

- dans le cadre des évolutions vers le « tout-numérique » : tout chantier nécessite l'informatisation et l'adaptation de nos outils existants (à titre d'exemple, la dématérialisation pivot des grands projets imposés par l'État, la protection des données informatiques)

- dans le domaine de la téléphonie mobile, les départements ont été amenés, par carence de l'État, à assurer la construction et l'entretien des pylônes.

- Dans le domaine du Très Haut débit, les territoires doivent intervenir financièrement sur l'infrastructure.

- l'informatisation des collèges : choix des logiciels par l'Education nationale sans concertation avec les collectivités dans la compatibilité avec les équipements + équipements supplémentaires pour les administratifs de l'Education nationale.

- dans le domaine sanitaire : la lutte contre la déoustication du moustique tigre, financement de l'hélicoptère

- désengagement de l'Etat sur les antennes universitaires

- dans le domaine des infrastructures routières et des bâtiments, de nombreuses normes et nouvelles règles sont venues impacter financièrement la réalisation des projets :

- normes électriques de plus en plus contraignantes,
- accroissement des normes environnementales
- nouvelles réglementations thermiques,
- les textes relatifs à l'amiante,
- la révision des règles parasismiques en 2011
- obligations en matière de sécurité dans nos bâtiments (plan VIGIPIRATE)
- obligations relatives à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

- Pour nos satellites (Lozère Energie, Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, etc), la réduction des crédits nationaux de l'Ademe, Agences de l'Eau, DRAC, divers ministères, sont autant de pertes que le Département est amené à compenser pour ne pas perdre ces services à la population.

- Les compensations de l'État lors des transferts de compétences aux collectivités ne sont jamais réévaluées. Ainsi, par exemple, le transfert des collèges vers les départements a eu lieu en 1986 et la dotation n'a jamais été revue à la hausse en dépit d'une augmentation des charges d'entretien ou de personnel indexées sur le coût de la vie (chauffage, électricité, informatisation, mise en accessibilité du bâtiment, salaires,).

● La double peine pour la Lozère

Malgré notre gestion rigoureuse, **nous sommes pénalisés par notre faible population**, prise en compte dans les critères de répartition de la péréquation (*cf 1er paragraphe sur la péréquation*) et les **effets de seuil**. Par exemple, un collège dimensionné pour 150 élèves qui n'en accueille que 80 doit assumer les mêmes charges d'entretien (chauffage, rénovation et entretien des bâtiments, ...) ; idem pour l'entretien des routes et la viabilité hivernale qui sont liés au linéaire des routes et à l'altitude sans aucun lien avec le nombre d'habitants.

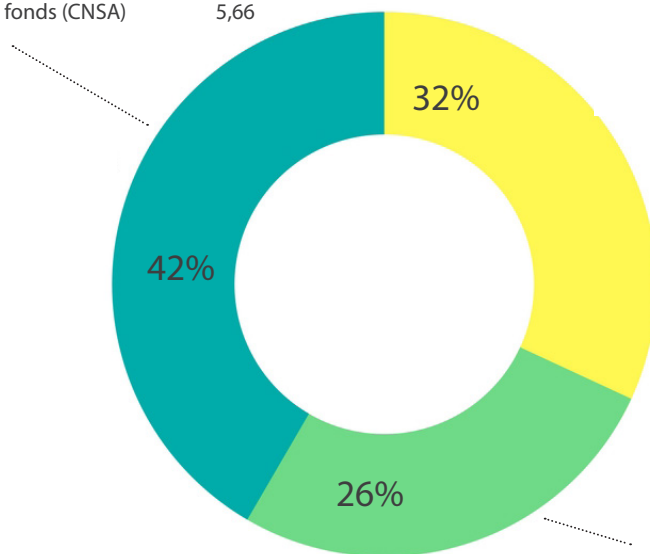
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (120M€)

Concours de l'Etat (49,96M€) :

- Dotation globale de fonctionnement : 41,325
- Compensation de la fiscalité exonérée : 1,401
- Fonds de compensation de la TVA : 0,03
- Dotation globale de décentralisation : 1,543
- Autres fonds (CNSA) : 5,66

Fiscalité indirecte (38,3M€) :

- Taxe spéciale sur conventions d'assurance : 11,884
- Droits de mutation à titre onéreux : 4,02
- TICPE : 5,734
- Fonds de solidarité : 0,598
- Fonds de péréquation des DMTO : 3
- Taxe sur l'électricité : 1,081
- Taxe d'aménagement : 0,2
- Fonds Péréquation CVAE : 0,2
- Compensation Région Transports : 5,37
- Autres recettes : 6,226



Fiscalité directe (31,8M€) :

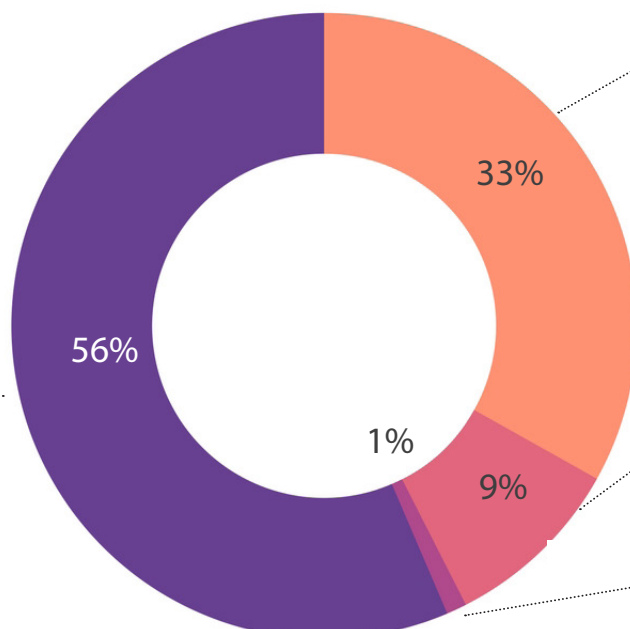
- Taxe sur le foncier bâti : 20,47
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 2,2
- Frais de gestion de la taxe foncière : 5,1
- Fonds national de garantie individuelle des ressources : 0,92
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau : 0,53
- Taxe spéciale sur les conventions d'assurance : 2,58

RECETTES D'INVESTISSEMENT (25,69M€)

Concours de l'Etat 8,51M€

- Fonds de compensation de la TVA : 2,5
- Dotation globale d'équipement : 4,8
- Autres dotations : 1,214

Emprunts 14,50M€



Subventions 2,411M€

Autres recettes 0,269M€

- Cessions et écritures comptables : 0,269

LES SOLUTIONS RECHERCHÉES

Nous ne baissons pas les bras

LES ÉCONOMIES RECHERCHÉES

Face à ces restrictions, le Département, depuis 3 ans, a réalisé des efforts sur son budget de fonctionnement courant, d'abord en interne, tout en préservant :

- les politiques publiques (viabilité hivernale, collèges, routes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfance)
- une section importante en investissement pour maintenir nos infrastructures en bon état (routes, collèges, EHPAD ...), soutenir la commande publique et les entreprises privées.

Quelques exemples d'économies réalisées sur cette période :



ÉCONOMIES SUR

- les charges d'administration générales (-38,74 %) : fournitures de bureau, documentation, catalogues et imprimés, concours divers et cotisations, frais d'affranchissement, frais de télécommunications



- les charges de personnel : les effectifs sont contenus malgré des compétences nouvelles



- l'internalisation des supports de communication et leur dématérialisation (Couleurs Lozère, ...)
- l'internalisation des études et le non-recours aux cabinets externes (ex : schéma des solidarités en cours de réalisation par nos agents)



- la mutualisation des services (Parc départemental ; SDIS) afin d'optimiser les dépenses.
- un contrôle de gestion mis en place sur les satellites et les établissements
- évaluation de nos politiques publiques

- la baisse des indemnités des élus
- la suppression des véhicules de fonction et la pratique du co-voiturage



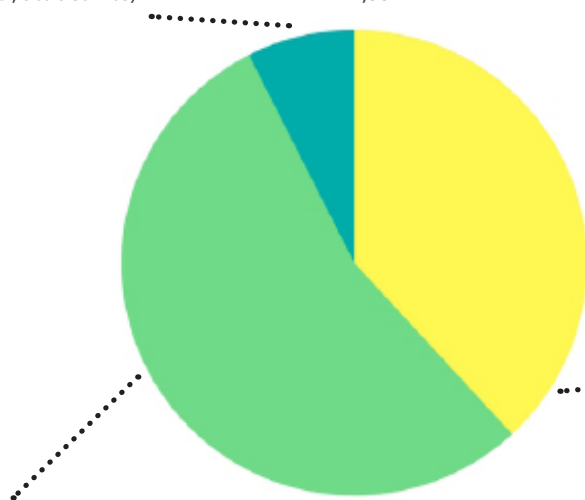
- la baisse du nombre de loyers avec le regroupement de certaines directions dans un bâtiment unique en pleine propriété (site Olympe de Gougues)



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (105,87M€)

Dépenses choisies (7,91M€) :

- SOLIDARITE TERRITORIALE (politique d'accueil, ingénierie, jeunesse, aide aux associations...) 6,08
- INFRASTRUCTURES (THD) 0,5
- AUTRES (PED, attractivité) 1,33



Dépenses réccurentes (40,39M€) :

- PERSONNEL 31,2
- MOYENS GENERAUX 1,1
- INFORMATIQUE 0,84
- AFFAIRES FINANCIERES 5,8
- INTERET D'EMPRUNT 1,22
- MARCHES 0,09
- ARCHIVES 0,05
- MEDIATHEQUE 0,07

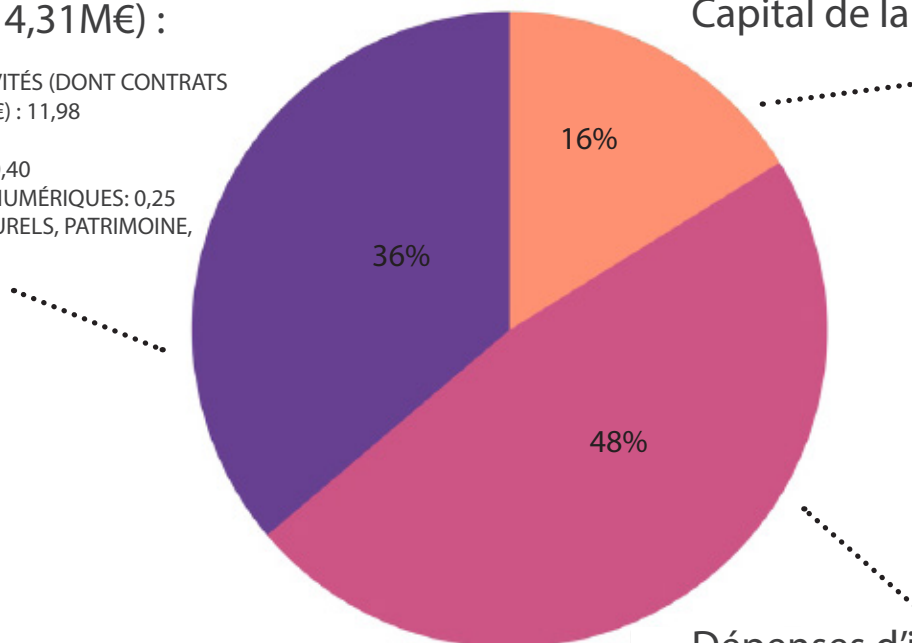
Dépenses liées aux compétences obligatoires et transferts de compétences (57,57M€) :

- ACTION SOCIALE 41,5
- ROUTES 3,2
- TRANSPORTS 6,8
- BATIMENTS 0,97
- COLLEGES 1,7
- SDIS 3,4

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (39,56M€)

Dépenses d'investissement indirectes (14,31M€) :

- AIDE AUX COLLECTIVITÉS (DONT CONTRATS TERRITORIAUX : 7,7 M€) : 11,98
- SOCIAL EHPAD : 1,33
- SERVICE INCENDIE : 0,40
- INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES : 0,25
- EQUIPEMENTS CULTURELS, PATRIMOINE, SPORTIFS : 0,35



Capital de la dette (6,4M€) :

Dépenses d'investissement directes (18,85M€) :

- VOIRIE : 11,24
- BÂTIMENTS dont Collèges : 5,33
- INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES : 1,00
- INFORMATIQUE : 1,06
- AUTRES (MOYENS GÉNÉRAUX, MARCHÉS) : 0,22

Le Département est quasi au bout de ses économies sur le budget de fonctionnement de la collectivité. La taille et la typologie du territoire lozérien font que les dépenses obligatoires de la collectivité deviennent incompressibles sauf à réduire le niveau de services rendu aux citoyens. Elles se décomposent ainsi :

- En termes de dépenses récurrentes (40,39 M€) :

les mutualisations opérées, les économies antérieures réalisées au sein des différents services (moyens généraux, marchés, archives, médiathèque) n'offrent quasi plus aujourd'hui de possibilité de réduction des dépenses.
les missions et politiques développées nécessitent des moyens en personnels qui même évalués au strict minimum constituent une charge pour la collectivité, charge plus diluée dans des collectivités plus grandes (31M€).
les politiques gouvernementales actuelles vers le tout numérique, la dématérialisation, générant des coûts d'adaptation et de maintenance importants s'imposent à la collectivité sans aucune compensation financière.

- En termes de compétences transférées, dans le cadre des lois de décentralisation un niveau de

- dépenses est à maintenir pour la continuité des services avec le même niveau de services (57,57 M€) :

pas d'économie envisageable donc sur l'entretien des 2 265 km de voirie, la viabilité hivernale, les transports scolaires (moyenne de 1 300 € par élève contre 900 € ailleurs en région), l'entretien des collèges, la sécurité incendie et secours ;

- aucune latitude également concernant les dépenses d'action sociale (41,50 M€) qui accusent une forte augmentation du fait des caractéristiques du département ou de la situation nationale (population vieillissante, vocation historique d'accueil des populations de personnes handicapées, l'accueil des mineurs isolés ...)

- Quant aux compétences choisies, elles représentent un budget de 7,91 M€ sur 105,87 M€ pour l'aide aux territoires, le milieu associatif : ingénierie auprès des collectivités locales, Très Haut Débit, téléphonie mobile, politique jeunesse, le secteur agricole, touristique, accueil de nouvelles populations, politique d'attractivité et démographie médicale, aide aux associations et organismes dans les domaines culture, sport, patrimoine ; Ce sont toutes des actions qui créent le lien social pour notre population et entretiennent la qualité de vie sur le territoire.

Dans nos orientations budgétaires, il nous manque 3,2 M€ pour faire un budget à l'équilibre et sincère, ce qui est une obligation pour toutes les collectivités.

En 2017, nous avons eu un taux de réalisation exceptionnel de notre budget 98 % en section de fonctionnement et 90 % en section d'investissement ce qui montre que tout l'argent est utilisé au plus juste.

Le débat des orientations budgétaires, qui s'est déroulé le 15 février dernier, a porté sur 4 leviers à actionner et à quel niveau. 3 leviers avaient été identifiés (économies sur le budget de fonctionnement et sur la diminution des politiques publiques, recours massif à l'emprunt, fiscalité). Un 4ème est apparu en court de débat (baisse de la section d'investissement). De nombreux élus ont souhaité que chacun des leviers soit un peu actionné même s'il leur a été difficile de citer une politique publique sur laquelle on doit faire des économies.

LES SOLUTIONS RETENUES PAR LE DÉPARTEMENT POUR ÉLABORER SON BUDGET

Nous voulons :

● **assumer nos compétences obligatoires et maintenir notre niveau de service actuel à la population.** Exemple : la Viabilité hivernale...

● **maintenir notre niveau d'investissement** pour accompagner la reprise économique naissante. La croissance, d'un point de vue macroéconomique, est visible dans l'ensemble des secteurs ainsi qu'un retour à l'investissement, ce qui est synonyme de confiance retrouvée de la part des entreprises.

Le Département crée les conditions, avec la Préfecture de la Lozère (DETR, Dotation de soutien à l'investissement public local) en particulier pour que les projets des communes et des communautés de communes aboutissent. Le Département est solidaire des entreprises et des emplois privés, à travers la commande publique et reste un soutien de proximité au territoire

● **maintenir nos aides au fonctionnement des associations ainsi que les actions en faveur de l'attractivité et des politiques de maintien et d'accueil de nouvelles population** car ce sont des dépenses qui contribuent à l'attractivité du territoire, au lien social et à la vie de nos villages. Ce d'autant que le milieu associatif lozérien a subi depuis 2014 de la part de nombreux financeurs des restrictions budgétaires importantes qui, si elles devaient se poursuivre, mettraient en péril les structures.

● **augmenter notre aide aux établissements médico-sociaux (EHPAD)** par notre soutien à la tarification (1,5% supérieur à la plupart des Départements) et à l'investissement (1,3M€)

Pour cela, il nous faut :

● **Contraindre une dernière fois le budget de fonctionnement général**

sans toucher aux politiques publiques : recherche des dernières économies possibles mais qui ne sont pas à la hauteur de la somme à trouver.

● **Une prévision d'emprunt raisonnable (14,5 M€)**

Au regard de notre endettement, notre capacité de désendettement passerait de 2,5 ans à 4 ans, le seuil d'alerte pour les départements étant de 10 ans.

Un emprunt trop important **aggraverait**, par un système de mécanismes financiers, notre section d'investissement par le remboursement du capital et de fonctionnement à travers le remboursement des intérêts. Ce sont les impôts de demain et ce que nous lèguerons à nos enfants.

● **La fiscalité**

Les départements ne touchent qu'une petite part de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les locataires et les personnes ayant du foncier non-bâti ne sont donc pas impactés.

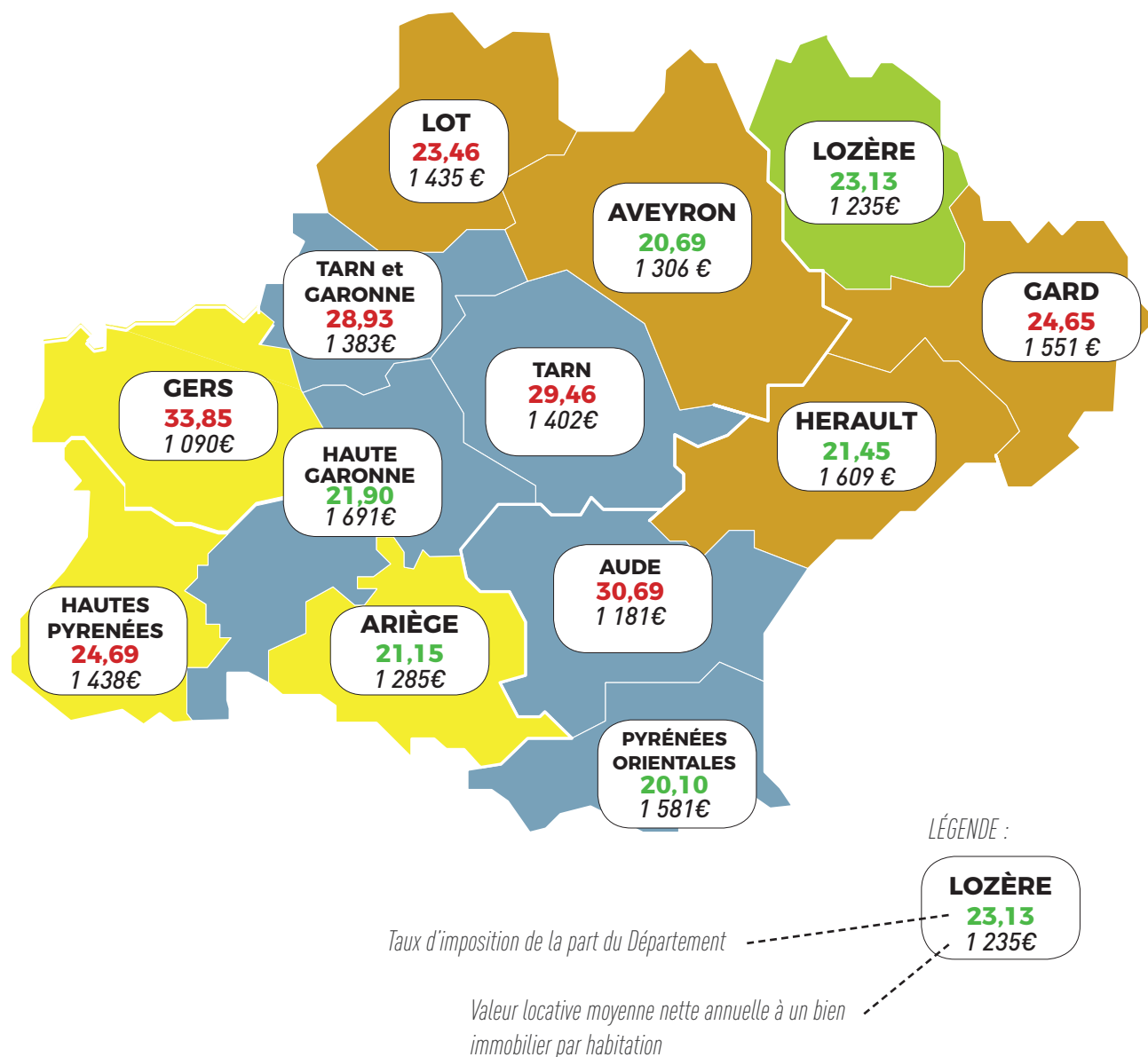
En Lozère, nos bases sont assez faibles même s'il y a des disparités selon les territoires.

Le taux actuel est relativement bas par rapport aux départements de même strate

Le taux passe de 19,94% à 23,13%. Assise sur la valeur locative des propriétés bâties réévaluée chaque année, l'augmentation pour le contribuable s'établirait dans une fourchette de :

- 1,5 € à 4 € /mois pour une propriété de valeur locative entre 500€ et 1 500€
 - 4 € à 7 € / par mois pour une propriété de valeur locative entre 1 500€ à 2 500€
-

Le taux d'imposition proposé reste inférieur à un certain nombre de départements en Occitanie et de même strate. Pour ceux dont le taux reste inférieur, on note que le revenu cadastral est supérieur à celui de la Lozère :



Il est à noter que dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale, le comité des finances locales prône l'affectation au bloc communal de l'intégralité de la taxe sur le foncier bâti. Les communes bénéficieraient du taux existant l'année de transfert.

Les Départements se verraient affecter soit une compensation avec de nouveau de la perte de dynamique fiscale soit une part de CSG : Débat en cours

A travers le choix douloureux mais contraint d'augmentation de la fiscalité, nous nous assurons de faire face à nos compétences obligatoires (social, routes, collèges, ...) et de préserver nos politiques publiques en faveur de la population, notamment la politique d'attractivité, le soutien aux collectivités de proximité dans leurs investissements (à travers les contrats territoriaux), le soutien aux investissements nationaux (RN88...), le développement du Très Haut Débit pour tous, le soutien aux établissements du médico-social dans un contexte compliqué (1,5% pour les EHPAD /tarification), le soutien au sport et à la culture et la déclinaison des plans bâtis depuis 3 ans :

- PPI - Plan Pluriannuel d'Investissement - dans nos collèges, sur nos routes
- La Lozère, territoire à énergie positive
- la politique Jeunesse,
- le schéma du tourisme,
- la politique d'accueil : 2 enjeux que sont démographie et attractivité



2 ENJEUX: DÉMOGRAPHIE & ATTRACTIVITÉ

Aujourd'hui, de nombreuses aides et dotations de l'Etat ou de l'Europe sont ajustées et conditionnées en fonction du ratio population. Un critère qui, de fait, est très souvent défavorable à la Lozère. Difficile par exemple, quand il n'y a pas assez d'usagers, de défendre le maintien de certains services publics ou encore d'attirer de nouvelles entreprises cherchant une zone de chalandise suffisante. Il nous faut donc impérativement augmenter notre population. Il en va de l'attractivité et de la survie même de notre département.

Si la population diminue encore, on sera perdant sur tous les tableaux (critère de population pour les fonds, les charges fixes pèsent sur un plus grand nombre, ...)

La fiscalité, c'est également la seule option qui permet de dégager un autofinancement (épargne brute) qui garantit un niveau d'investissement constant pour soutenir la reprise économique et l'emploi privé.

• • • • •

Le Département est l'échelon indispensable de la démocratie et la collectivité du service public de proximité. Nous restons optimistes et volontaires pour servir les Lozériennes et les Lozériens.

UN « PLAN MARSHALL POUR LA RURALITÉ »

Retour sur la réunion du 15 mars 2018 - ADF

Le Département de la Lozère s'investit au niveau national. Une dizaine de Départements ruraux ou connaissant une situation financière difficile se sont réunis à Paris le 15 mars dernier.

Le groupe de travail a élaboré des propositions financières novatrices, justes et réalistes afin de mettre en place, rapidement, des solutions équitables qui permettront aux Départements d'exercer pleinement leurs compétences au service des populations et des territoires. Ils ont également travaillé sur la trame d'un « Plan Marshall pour la ruralité » qui devra être soumis au Gouvernement prochainement.

Aujourd'hui, la charge financière supportée par les Départements au titre de la gestion des trois Allocations individuelles de solidarité (Allocation personnalisée à l'autonomie, Revenu de solidarité active et Prestation de compensation du handicap) et de la prise en charge des Mineurs non-accompagnés représente au niveau national près de 19,2 milliards d'euros dont plus de 10 milliards d'euros non compensés aux Départements par l'Etat, alors que ces compétences relèvent de la solidarité nationale.

Cette charge s'ajoute à la problématique des très fortes disparités de ressources entre les Départements. Il en résulte une véritable fracture territoriale entre ceux qui peuvent encore assumer ces dépenses obligatoires et les territoires plus pauvres, le plus souvent ruraux, qui n'ont d'autres moyens que de suspendre de nombreuses politiques publiques, pourtant indispensables à nos concitoyens, ou de procéder à d'importantes hausses de fiscalité locale pour poursuivre ces actions.

Ceci a également pour conséquence de réduire la part que peuvent consacrer les Départements ruraux aux investissements structurants pour l'avenir, ce qui accroît d'autant leur déficit d'attractivité

Les Présidents des Départements signataires réaffirment ainsi solennellement que l'Etat doit enfin assumer ses responsabilités et payer ses dettes aux Départements qui, depuis trop longtemps, servent de variables d'ajustement financier aux gouvernements successifs. Cet effort financier de l'Etat, qui n'est qu'un juste dû, doit être complété par des mécanismes de redistribution équitables entre Départements disposant de recettes dynamiques et Départements n'en disposant pas (système dit de « péréquation horizontale »).

Considérant en outre :

- que les territoires ruraux, s'ils ont les moyens de leurs ambitions, représentent une véritable chance pour notre pays,
 - que la ruralité, qui rassemble 80% du territoire national et une part importante de la population, est une richesse pour notre pays,
 - qu'il est du rôle de l'Etat de donner les mêmes chances de réussite aux territoires urbains et aux ruraux,
- les Présidents des Départements signataires proposeront prochainement au Président de la République un « plan Marshall pour la ruralité ».

Ce plan comprendra des mesures fortes permettant de renforcer l'attractivité économique en milieu rural et hyper rural, de développer l'emploi local, mais également d'améliorer la qualité de vie des habitants qui ont droit à la même considération et à la même attention de la part de l'Etat que ceux des espaces métropolitains.